



## « Vis ta ville »



# Cahier de revendications des militants des organisations constitutives du Mouvement Ouvrier Chrétien de Mouscron





<b>MOBILITÉ</b> .....	6
<input type="checkbox"/> Egalité des usagers :.....	6
<input type="checkbox"/> Mobilité pour tous :.....	7
<input type="checkbox"/> Développement durable :.....	8
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b> .....	9
<input type="checkbox"/> Participation citoyenne :.....	9
<input type="checkbox"/> Intérêt général et solidarité :.....	9
<input type="checkbox"/> Cohérence des projets :.....	9
<b>CITOYENNETÉ</b> .....	11
<input type="checkbox"/> Pour une participation citoyenne effective :.....	11
<input type="checkbox"/> Pour une participation qui rencontre l'intérêt général et favorise le « vivre-ensemble » :.....	12
<input type="checkbox"/> Pour un pacte associatif :.....	12
<b>ENSEIGNEMENT</b> .....	13
<input type="checkbox"/> Vers une égalité d'intégration :.....	13
<b>CULTURE</b> .....	14
<input type="checkbox"/> Vers une démocratie culturelle :.....	14
<input type="checkbox"/> Vers une culture critique et participative :.....	14
<input type="checkbox"/> La culture comme moyen et comme choix politique :.....	14
<b>POLITIQUE SOCIALE</b> .....	16
<input type="checkbox"/> Cohésion, égalité et justice sociale :.....	16
<input type="checkbox"/> Simplification administrative :.....	17
<b>EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b> .....	18
<input type="checkbox"/> Favoriser la création d'emplois de qualité :.....	18
<input type="checkbox"/> Favoriser l'emploi local et promouvoir l'économie sociale :.....	19

<b>LOGEMENT</b> .....	21
<input type="checkbox"/> Une offre minimale de logements sociaux :.....	21
<input type="checkbox"/> Réhabilitation de logements vides :.....	21
<input type="checkbox"/> Les Agences immobilières sociales (AIS) .....	22
<input type="checkbox"/> Avoir un logement de qualité.....	24
<b>ÉNERGIE</b> .....	25
<input type="checkbox"/> Egalité d'accès à l'énergie :.....	25
<input type="checkbox"/> Politique de gestion durable :.....	25
<input type="checkbox"/> Préserver la liberté et les droits fondamentaux : .....	26
<b>COOPÉRATION INTERNATIONALE</b> .....	27
<input type="checkbox"/> Consacrer un budget dédié à la coopération internationale..	27
<input type="checkbox"/> La création d'une commission consultative communale de solidarité internationale .....	28
<input type="checkbox"/> Partenariat : .....	28
<input type="checkbox"/> Dialogue inter-culturel : .....	29



## MOBILITÉ

Accessibilité et mobilité durable pour tous ?  
Ma commune doit agir !

*Avec des solutions innovantes, variées, sécurisées et respectueuses de l'environnement.*



### ▪ Egalité des usagers :

La mobilité nous concerne tous à plusieurs niveaux (professionnel, loisirs, familial, ...). Mais sur la route, les cyclistes, les piétons, les automobilistes, les usagers des transports en commun, ... ne sont pas toujours égaux. Cette diversité nécessite des solutions variées qui tiennent compte de l'avis du public, et particulièrement de celui des usagers faibles comme les moins valides, les enfants et les personnes âgées.

La Ville de Mouscron fait de beaux efforts pour l'intégration des personnes handicapées dans la vie de la cité... Elle a d'ailleurs été récompensée par l'octroi du **label Handicity**. Ainsi, la Ville a organisé des actions de **sensibilisation aux réalités du handicap** pour son personnel communal (formation langage des signes, sensibilisation aux personnes mal/non voyantes, ...). Ces initiatives de sensibilisation doivent se poursuivre. **Les minibus du CCIPH** représentent également une initiative très positive pour la mobilité des personnes malades, invalides, handicapées. Néanmoins l'offre de celle-ci doit être améliorée : en veillant à ce que les bus soient effectivement réservés pour le déplacement de personnes handicapées qui ne peuvent pas conduire, en élargissant les horaires, en soirée notamment ; au moins un minibus supplémentaire devrait être mis à disposition pour répondre à la demande ; la population doit être mieux informée sur la possibilité de louer un véhicule adapté auprès du CCIPH pour un week-end, une semaine. Par ailleurs, nous déplorons que les **toilettes publiques** accessibles aux personnes à mobilité réduite soient toujours fermées. Nous proposons un système de jetons, une ouverture de celles-ci via la carte de stationnement ou une ouverture par un agent de police dont les bureaux se trouvent juste à côté. La gratuité du stationnement en centre-ville est toujours saluée. Néanmoins, un travail important de

sensibilisation est à réaliser en termes de **prévention au stationnement sauvage** que ce soit sur les trottoirs, aux abords des écoles ou en cas de non respect des emplacements de parking réservés aux personnes à mobilité réduite. Cette problématique requiert une politique cohérente de prévention, de contrôle et de sanction (à infraction égale, sanction égale et non à la tête du client). En outre, la carte « handicapé » est trop souvent utilisée de manière abusive : on utilise celle de son grand-père ou de sa grande tante pour trouver facilement un emplacement de stationnement. La **carte spéciale de stationnement** ne devrait être délivrée et utilisée que par ou pour les personnes handicapées détentrices de ladite carte qui conduisent elles-mêmes ou sont véhiculées par un tiers.

#### ▪ **Mobilité pour tous :**

La mobilité implique des compétences partagées par tous les niveaux de pouvoir. A l'échelon communal, elle concerne notamment l'aménagement du territoire, les déplacements scolaires, la création de projets de mobilité douce, le stationnement, l'accessibilité des lieux publics ...

De nombreux trottoirs sont dégradés ou trop étroits pour les usagers faibles. Ceux-ci doivent être mis aux normes pour une meilleure accessibilité des publics fragiles. Il faut un **plan d'aménagement des trottoirs** à court et à long terme. Les citoyens et les commerçants aussi doivent être **sensibilisés à l'accessibilité des trottoirs** afin de ne pas entraver la circulation sur ceux-ci par la disposition de poubelles, d'encombrants ou d'étalages. Et si on refaisait appel de temps à temps à *Mr. Propreté* pour veiller à l'accessibilité mais aussi à la propreté de nos rues et trottoirs ? En parlant de propreté, nous soulignons qu'il n'y a **pas assez de poubelles en ville** d'une part et d'autre part qu'il n'est pas évident pour les personnes à mobilité réduite, les aînés et isolés de se déplacer au parc à conteneurs. Or, la commune ne ramasse plus les encombrants qu'une fois par an et ne collecte ni les déchets de pelouse ni le verre. Il est vrai que dorénavant un lien pourra être fait avec la ressourcerie *Le Carré* pour les encombrants réutilisables. Pour les autres types de déchets, la commune pourrait envisager de petits **points de collectes décentralisés** avec bulles à verre et système de compostage à l'échelle des quartiers.

La commune doit être attentive à la manière dont les transports en commun répondent aux besoins de la population locale, des écoles et

des entreprises. La desserte des quartiers de logements sociaux représente aussi un enjeu pour garantir le droit à la mobilité de tous.

Le **Hurlusbus**, mis à disposition gratuitement sur demande des associations qui organisent des événements et qui permet à nos jeunes de rentrer en toute sécurité de leurs soirées, représente une initiative innovante tant du point de vue de la prévention en termes de sécurité routière que du point de vue de la promotion des déplacements collectifs. Ce service doit être maintenu et si possible généralisé aux événements nocturnes organisés dans la cité mouscronnoise.

#### ▪ **Développement durable :**

La mobilité représente aussi un défi de développement durable énorme en matière d'impact sur la santé et sur le climat, de coûts énergétiques, de dépendance au pétrole, de saturation des routes. Ce défi mérite un changement radical des moyens de transports utilisés mais aussi des comportements. Les projets de conscientisation des citoyens, menés par les pouvoirs publics, sont donc importants.

Un bel effort a été fait pour **promouvoir le vélo** via le plan pilote SUL (Sens Unique Limité), l'apparition de *Mr Vélo* et l'initiation au vélo proposée aux enfants des écoles primaires. Mais circuler à deux roues reste dangereux car **la réglementation à double sens unique pour les cyclistes reste mal comprise**. Une sensibilisation à celle-ci a bien été proposée mais lors d'une période de congés où la circulation des voitures était moindre. Afin que les automobilistes intègrent la nouvelle réglementation et tiennent compte des usagers à deux roues, il serait judicieux d'organiser à nouveaux des sensibilisations encadrées par les autorités mais, cette fois-ci, durant les heures de pointe. Nous préconisons également **un plan d'aménagement cycliste réfléchi en concertation avec les usagers** qui comprendrait une information sur la réglementation qui régit la circulation des vélos (droits et devoirs des cyclistes).

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Un territoire où il fait bon vivre ensemble ?  
Ma commune doit agir !

*Aménager le territoire avec la participation de tous, principalement des plus fragiles, et dans un esprit de solidarité et de durabilité.*



### ▪ Participation citoyenne :

L'importance de l'aménagement du territoire dans la vie quotidienne oblige à ce que toutes et tous, en particulier les plus défavorisés, puissent participer aux décisions qui y sont liées via une meilleure utilisation et prise en compte des lieux de consultation de la population. La **Commission consultative d'aménagement du territoire (CCAT)** de la Ville de Mouscron est une initiative positive allant dans ce sens. L'un des rôles de la CCAT est notamment de veiller à ce que l'ensemble des bâtiments publics, culturels, sportifs soient accessibles (salles, abords, places de parking réservées aux PMR proches des entrées, ...). Une attention toute particulière doit y être apportée concernant les projets de nouvelles constructions. Une sanction « officielle » devrait être mise en place en cas de non respect des plans approuvés par la CCAT lors de la mise en œuvre des travaux.

### ▪ Intérêt général et solidarité :

La mise en place de réelles politiques foncières et de projets d'aménagement à long terme dans l'intérêt général et la solidarité est essentielle. Ceci évite les hausses des prix des terrains engendrant l'exclusion des personnes à revenus faibles.

### ▪ Cohérence des projets :

L'aménagement du territoire doit se faire sur base de projets cohérents qui intègrent la gestion parcimonieuse du sol, la revalorisation des

espaces publics, le droit pour tous à un égal accès au centre-ville et au cœur des villages, la mixité des fonctions et des populations, l'intégration paysagère.

Nous réclamons donc ***une politique d'aménagement du territoire cohérente et réfléchie sur le long terme pour une meilleure coordination des travaux en ville...*** Afin que celle-ci reste la plus accessible partout et pour tous. Par ailleurs, lors de la mise en œuvre de travaux sur la voie publique, la proposition de ***cheminement alternatif accessible à tous et sécurisé*** selon le respect du CWATUPE (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie) fait trop souvent défaut. Enfin, nous soulignons qu'à certains endroits, il manque de miroirs, d'aménagements permettant de limiter la vitesse, de passages pour piétons nécessaires à ***la sécurité de tous les usagers***. Dans la Grand Rue au Mont-à-Leux, deux accidents mortels ont eu lieu en l'espace de quelques années... Pourtant aucune disposition n'a été prise pour améliorer la sécurité du lieu.

## CITOYENNETÉ

Renforcer la démocratie participative ?  
Ma commune doit agir !

*La citoyenneté politique et active, ça commence localement. De nombreux mécanismes de participation sont prévus dans la Loi communale. Aux communes de les activer !*



### ▪ Pour une participation citoyenne effective :

L'échelon communal est le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. Si l'on considère que la participation est l'un des paramètres fondamentaux de l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière, l'enjeu de sa mise en place à l'échelle communale est incontournable. La participation citoyenne, ancrée dans le tissu associatif et soutenue par l'éducation permanente, permet d'associer la population aux prises de décision communale, en complémentarité à la représentation politique. Elle favorise l'interpellation politique et la mise en débat et permet de contribuer à la construction de réponses aux besoins de la collectivité. Des mécanismes de participation sont prévus dans la Loi communale. Aux communes de les activer afin de permettre une réelle participation de leurs citoyens.

C'est en ce sens que différentes **commissions ou conseils consultatifs** ont été mis en place à Mouscron (CCAT, COJM, Conseil des aînés, ...). Néanmoins, nous souhaitons que ces lieux soient mis en place dans la perspective de **donner une réelle possibilité de rendre avis, par et pour les citoyens, sur la politique communale** concernée. Or, nous constatons que, trop souvent, on s'y contente d'organiser des activités récréatives détournant ces organes de leur finalité : la **démocratie participative**. Par ailleurs, l'information est un préalable à toute dynamique de participation. En effet, permettre au citoyen d'être tenu au courant des débats et informé des décisions prises au niveau de sa commune est indispensable. Nous saluons donc la présence du logo « Web Accessibility » sur le site internet de la Ville de Mouscron qui permet aux personnes mal voyantes ou non voyantes d'avoir accès aux

informations de la commune. Des mécanismes de participation, au-delà de ceux prévus par le Droit, peuvent être mis en place afin d'assurer cette mission de démocratie participative.

- **Pour une participation qui rencontre l'intérêt général et favorise le « vivre-ensemble » :**

La participation citoyenne, en établissant le lien entre le collectif et l'individuel, peut réconcilier la recherche de l'intérêt général avec le respect des diversités sociales, économiques et culturelles. La prise en compte des différences de chacun et de leur nécessaire conciliation dans la construction d'une cité commune favorise également le « vivre-ensemble » au sein de la commune.

- **Pour un pacte associatif :**

Un « pacte associatif » conclu entre l'Autorité communale et les associations présentes sur le territoire communal permet de reconnaître et de soutenir le travail de ces associations et de veiller à œuvrer en toute complémentarité.

En ce sens, l'existence d'une **Maison des Associations** devrait être positive. Néanmoins, nous constatons que peu d'associations en sont informées et qu'elles ne connaissent donc pas **les missions et les rôles** de celle-ci. Pour nous, cela devrait être avant tout un lieu qui puisse faire effectivement le **lien entre l'ensemble des associations de l'entité**. Une personne de référence pourrait être nommée pour établir la liste des associations mouscronnoises et mettre en relation les différents acteurs qui travaillent sur les mêmes thématiques. Ainsi, pour les **organisations de jeunesse**, par exemple, nous réclamons une **coordination dynamique** entre celles-ci et une valorisation du travail et de l'engagement bénévole de ces organisations. Ceci doit également s'accompagner d'une **politique d'information** des activités organisées par le secteur associatif... en incluant de manière plus systématique dans l'agenda local, dans les publications et les affichages communaux leurs initiatives.

## ENSEIGNEMENT

Une école gratuite et égalitaire ?  
Ma commune doit agir !

*Pour que les 500.000 élèves inscrits dans les quelques 1.280 écoles communales et provinciales puissent bénéficier d'un enseignement de qualité, quelle que soit leur origine socioculturelle !*



### ▪ Vers une égalité d'intégration :

Une plus grande solidarité entre écoles permettrait une meilleure prise en charge des élèves ainsi qu'une utilisation optimale des infrastructures scolaires et extrascolaires. Aussi, au-delà de **l'accueil des enfants handicapés** déjà possible dans certaines crèches et plaines de jeux (à poursuivre...), des efforts doivent être faits pour **favoriser l'intégration de ces enfants dans l'enseignement ordinaire**. Les **enseignants** des écoles communales devraient être encouragés à suivre les **formations** organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'accueil de ces enfants. Dans cette même perspective, les **enfants** des écoles communales devraient également être **sensibilisés** à la personne handicapée.

## CULTURE

Culture par tous et pour tous ?  
Ma commune doit agir !

*Dans différents lieux comme les bibliothèques, les centres culturels, les écoles, les associations et en y impliquant et mettant en réseau des artistes professionnels ou amateurs, des volontaires, des groupes et des organisations socioculturelles.*



### ▪ Vers une démocratie culturelle :

La participation et l'ouverture aux cultures diverses et prioritairement aux publics les plus fragiles, les plus externes aux pratiques culturelles doivent être une priorité. Pour les **séniors**, il semble que l'offre soit bien développée. Pour les personnes à faible revenu, il faudrait davantage faire la **promotion de l'Article 27**. Des efforts sont à faire également pour **l'intégration des personnes malades et handicapées** aux activités créatives organisées à l'Académie de musique et des Beaux-Arts, aux activités sportives organisées par la commune ainsi qu'aux activités festives, telle que la fête des Hurlus où l'espace sécurisé prévu pour les enfants pourrait être élargi aux personnes handicapées.

### ▪ Vers une culture critique et participative :

Il faut veiller à ce que **l'éducation permanente**, les démarches participatives et les actions critiques ne soient pas oubliées au profit d'activités seulement traditionnelles et prestigieuses. La politique culturelle doit se réfléchir avec l'ensemble des acteurs locaux : associations, enseignement, activités littéraires, scientifiques, artistiques, théâtrales, d'alphabétisation, etc. Elle doit viser la participation réelle et le débat entre le plus grand nombre de citoyen-ne-s.

### ▪ La culture comme moyen et comme choix politique :

N'oublions pas que la culture se traduit par des budgets. Ceux-ci sont souvent peu explicites, distribués entre différents postes et entre des

compétences partagées qui ne favorisent ni la clarté, ni la cohérence. Les budgets doivent faire l'objet d'un plan cohérent qui explique les enjeux et les choix qui sont faits. Il est, en l'occurrence, essentiel que les aides matérielles et financières soient distribuées de manière équitable et transparente. Ainsi, pour les organisations de jeunesse qui s'impliquent pour occuper les enfants durant les vacances scolaires, une collaboration entre la ville et celles-ci est nécessaire pour ***une meilleure répartition du territoire et des périodes dans le domaine de l'accueil extrascolaire*** (plaines de jeux, stages, ...). La commune pourrait également apporter son soutien aux groupes de musique locaux par la mise à disposition de locaux pour répéter et de salles pour l'organisation de concerts.

## POLITIQUE SOCIALE

Lutter au quotidien contre la pauvreté ?  
Ma commune doit agir !

Non seulement grâce aux missions obligatoires des CPAS, mais aussi en menant une politique proactive à travers toutes les compétences communales (logement, mobilité, énergie, etc.) !



### ▪ Cohésion, égalité et justice sociale :

Il ne s'agit pas seulement de garantir contre les risques sociaux, ou de « réparer » les dégâts des accidents de la vie, mais bien de poursuivre un objectif d'égalité dans tous les domaines de la vie quotidienne. Les politiques communales doivent être évaluées sous l'angle de la justice sociale visant à réduire les écarts sociaux pour les publics précarisés parmi lesquels on retrouve plus de jeunes, de femmes, de personnes âgées, des personnes malades et handicapées.

Dans le cadre de l'aide aux personnes âgées, outre la **livraison de repas à domicile** qui fonctionne bien, il faudrait proposer davantage de **services de maintien à domicile et de places de types sociales en maisons de repos et de soins**. A l'opposé de la pyramide des âges, il manque de **places d'accueil de la petite enfance de proximité et accessibles dans des délais courts et à horaires décalés** (crèches ou système de garderie d'urgence) pour les parents à la recherche d'un emploi ou qui trouvent un emploi. Ceci conduit parfois les femmes à mettre leur carrière entre parenthèse ou, lorsque c'est possible, à faire appel aux grands-parents. Mais la **génération sandwich**, âgée entre 55 et 65 ans, toujours très active et en pleine forme, a un emploi du temps bien chargé entre son travail, ses enfants, la garde des petits enfants et l'accompagnement de ses parents plus âgés et peut accumuler fatigue, burn-out et pépins de santé...

- **Simplification administrative :**

Il faut veiller à ce que les démarches d'information et de simplification des documents administratifs soient poursuivies et évaluées. La compréhension de ces documents est une condition nécessaire à l'effectivité des droits des personnes.

***L'accessibilité, l'accueil et l'encadrement des services d'aide sociale*** fonctionnent certes bien à Mouscron mais des efforts restent à faire en termes d'information de la population concernant les droits des personnes et les aides existantes en matière d'aide sociale.

Par ailleurs, pour les populations à faible revenu mais juste au dessus du seuil donnant accès aux aides sociales, les ***taxes communales***, notamment celles des poubelles ainsi que le prix des documents administratifs, représentent une part importante de leur budget. Une information claire et transparente en matière de financement et de budget de la commune devrait être systématique.

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Moins de chômage ? Plus d'emplois de qualité ?  
Ma commune doit agir !

*En créant et soutenant l'emploi local de façon directe et indirecte. En ce sens, elle contribue à davantage d'intégration sociale et au bien-être de tous ses habitants.*



### ▪ Favoriser la création d'emplois de qualité :

En tant qu'employeur (des services communaux, CPAS, police, ...), la commune doit contribuer à la création d'emplois de qualité mais aussi par son soutien aux associations et à l'économie locale en tant que cliente des fournisseurs locaux de biens ou de services, et enfin via ses investissements (voiries, espaces publics, patrimoine, revitalisation urbaine).

**Pour un service public communal qui fonctionne bien, le recrutement du personnel communal** doit se faire selon une procédure claire, transparente, professionnelle et éthique (application de la circulaire du 2 avril 2009) via la rédaction de profils de fonction pour les emplois, la mise en place d'une commission de sélection et le respect des prérogatives syndicales prévoyant notamment la présence d'un observateur syndical lors des examens d'embauche. Afin que l'emploi dans le secteur public soit source de richesse, une politique incitative doit être mise en place en vue de **former le personnel** pour lui permettre d'augmenter ses compétences et les valoriser (application de la circulaire du 2 avril 2009). Un plan de formation (utilisation du logiciel d'aide du Conseil régional de la formation (CRF)) et un cahier individuel de compétence (proposé par le CRF) devrait être adopté. Pour une **gestion dynamique des ressources humaines**, il faut tenir compte de la pyramide des âges et de la diversité en positionnant le personnel dans les bonnes filières (administrative, ouvrière, technique et spécifique) via l'adaptation du cadre et la création d'un organigramme dans le but de rendre un meilleur service au public. Un management participatif et professionnel contribuerait également à une gestion plus juste du

personnel. ***L'emploi statutaire*** doit être revalorisé et redevenir la règle grâce à un ***plan de nomination du personnel en 5 ans***. Pour y arriver, la loi du 24 octobre 2011 crée un fonds solidarisé des pensions des fonctionnaires des administrations des pouvoirs locaux (APL). Les administrations qui n'ont pas suffisamment d'agents nommés devront verser une cotisation supplémentaire de « responsabilisation ». D'autre part, une cotisation de régularisation devra être payée lors de la nomination statutaire tardive sauf si la nomination se fait dans les 5 premières années du recrutement. Une période transitoire, qui vient à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2017, permet de ne pas devoir payer cette cotisation pour les nominations de contractuels qui ont plus de 5 ans d'ancienneté. Pour ces personnes, nous demandons un plan de nomination. Enfin, l'offre de services publics doit répondre aux besoins de la population en fonction de l'évolution de ceux-ci. Ainsi, la ***garantie du maintien des services aux personnes, de la petite enfance à la fin de vie, assurés par du personnel de la fonction publique*** est essentielle afin de garantir un contrôle démocratique permettant l'accès à tous et éviter la tendance à la privatisation.

En matière **d'intégration des personnes handicapées**, la commune de Mouscron a fait ses preuves puisqu'elle a entrepris les aménagements nécessaires à l'accueil de celle-ci via l'AWHIP.

- **Favoriser l'emploi local et promouvoir l'économie sociale :**

A l'avenir, les communes seront immédiatement concernées par les conséquences de la politique de dégressivité des allocations de chômage qui doit entrer en vigueur en novembre 2012. Celle-ci provoquera inmanquablement un afflux de travailleurs sans emploi vers les CPAS pour l'obtention d'aides complémentaires. De plus, dès janvier 2015, les jeunes en stage d'insertion verront leurs allocations créditées à trois ans. Après cette période, ils n'auront d'autres choix, faute d'emploi, que de se tourner également vers les CPAS. Or, à l'heure actuelle, 30 % des personnes prises en charge par le CPAS de Mouscron sont des personnes sanctionnées par l'Onem alors que la moyenne wallonne est inférieure à 11 %. En l'absence de transfert financier vers les communes pour ***gérer l'afflux de nouveaux bénéficiaires***, celles-ci devront réfléchir à la mise en place d'une politique sociale cohérente permettant d'y faire face. Il va sans dire que ceci représente un énorme défi pour la mise en place du budget communal.

La commune doit adopter une politique cohérente afin de développer l'emploi local. C'est pourquoi, elle doit insister sur le **développement des agences locales pour l'emploi (ALE) pour développer des emplois de proximité**, notamment **pour les jeunes**, sans faire concurrence à ce qui existe déjà par ailleurs en termes d'initiatives d'économie sociale. Par ailleurs, ces ALE doivent insister pour que leurs prestataires tendent vers une offre de véritables contrats de travail. Enfin, étant donné que les agents ALE seront amenés à contrôler la disponibilité des jeunes sans emploi, il est important de prévoir une formation pour ces agents ainsi que de connaître les outils dont ils disposeront pour aider leur public à trouver un emploi.

La commune doit **promouvoir et soutenir le développement des PME**. Elle peut aussi interférer auprès de ces entreprises afin de les inciter à développer une politique d'intégration professionnelle. Les communes peuvent s'associer en Intercommunales spécialisées dans le développement économique qui peuvent **promouvoir les PME, les entreprises d'économie sociale et les services de proximité**. De telles mesures permettraient sans aucun doute de dynamiser le tissu socioéconomique local.

## LOGEMENT

Un logement décent pour  
tous ?  
Ma commune doit agir !

*Se loger est un droit fondamental,  
inscrit dans la Constitution. De  
plus en plus de personnes ont  
des difficultés à exercer ce droit :  
les logements sont rares, chers  
et vétustes !*



### ▪ Une offre minimale de logements sociaux :

La Région wallonne a décidé que, d'ici 2020, chaque commune devrait atteindre un quota de 10% de logements publics de type social. La Ville de Mouscron est plutôt exemplaire puisqu'elle fait partie des 5 communes de Wallonie Picarde (sur 23 communes) qui atteignent cet objectif avec 680 logements sociaux, soit 13% du parc immobilier public. Néanmoins, nous insistons sur les dimensions de **l'accessibilité et de la mixité sociale** des projets d'implantation de tels logements. Elles concernent notamment l'intégration des personnes à mobilité réduite, des personnes mal ou non voyantes, ou encore des parents avec poussette. Les logements publics et privés doivent être de plus en plus adaptés ou adaptables pour répondre à une population étant, par ailleurs, de plus en plus âgées et dont la composition des ménages se diversifie (familles monoparentales, recomposées, etc.). **Deux ou trois logements publics adaptés ou adaptables** devraient être insérés dans le plan d'ancrage. Cette initiative permettrait également de proposer des solutions modulables pour répondre à l'évolution des besoins des bénéficiaires dans le temps et éviter ainsi, par exemple, que des personnes seules se retrouvent dans des logements familiaux suite au départ de leurs enfants.

### ▪ Réhabilitation de logements vides :

S'il devient de plus en plus difficile de se loger, nombre de logements restent inoccupés, notamment au-dessus des commerces. Il y en aurait 30 000 en Wallonie. La Ville de Mouscron porte une attention particulière à cette problématique (800 dénombrés dont 200 réellement taxés). De

plus, le montant de la taxe qu'elle applique est réellement perçue et est une des plus élevée de Wallonie Picarde (150€ par mètre courant).

Nous pensons néanmoins qu'**une politique plus positive vers les propriétaires**, en leur proposant, par exemple, de mettre leur bien en gestion par l' AIS, permettrait d'augmenter le parc locatif. Dans cette perspective, il faut **dynamiser la communication entre les services de la ville en charge de la lutte contre les logements vides et l' AIS**. En effet, il semble que cette communication soit très limitée, voire absente. Par ailleurs, nous souhaitons **une plus grande transparence quant à l'affectation des montants perçus** : où est réinjecté l'argent de la taxe ? Dans le budget global ou dans celui pour la rénovation des logements ?

Etant donné le manque de logements, nous pensons à **l'application de la réquisition** telle que la prévoit la loi (Onkelinx) si toutefois toutes les autres pistes possibles n'aurait pas abouti. De fait, avant de réquisitionner, il faut d'abord avoir identifié, rencontré et dialogué avec le propriétaire concerné et ainsi éviter les conflits inutiles au risque que les propriétaires n'investissent plus dans l'achat de biens immobiliers axés sur le logement mais orientent plutôt leurs investissements vers d'autres biens. La réquisition ne doit concerner que les situations d'extrême urgence.

#### ▪ **L'encadrement des loyers :**

La création de logements publics ne résoudra pas à elle seule la crise du logement. Des efforts doivent également être faits pour **réguler le secteur locatif privé**. De plus en plus de citoyens éprouvent des difficultés à trouver un logement décent adapté à leur besoins et surtout à leur revenu. Il est donc aujourd'hui nécessaire de réguler le marché **en objectivant et encadrant les loyers**, c'est-à-dire en fixant un montant de référence du loyer qui tient compte des caractéristiques (surfaces, qualité, confort, performance énergétique,...) et de la situation du logement (environnement, proximité de services, facilité de mobilité,...).

Nous demandons qu'une **opération pilote** soit lancée par la Ville de Mouscron **pour développer cette objectivation** dans un premier temps **pour les logements de moins de 40 m<sup>2</sup>**. Cette opération pilote serait menée en collaboration avec les principaux opérateurs en matière de logement (la société de logements sociaux, l' AIS, le CPAS,...), la Région wallonne, des représentants des locataires, des représentants des propriétaires et le secteur associatif. Par ailleurs, ce projet d'objectivation

des loyers des « petits » logements impliquera de créer et de donner les moyens de fonctionner à une structure qui aura pour rôle d'observer le marché immobilier mouscronnois, de définir les critères d'objectivation, de fixer les montants de références, de recevoir les recours et de les traiter.

- **Lutter contre l'insalubrité :**

Mouscron a un parc immobilier ancien avec de nombreux logements insalubres soit dans le parc immobilier privé ou public. Pour lutter contre cette insalubrité, il faut **établir un cadastre des logements insalubres, renforcer les contrôles, planifier les actions et surtout assurer un suivi rigoureux des travaux à effectuer.**

Pour avancer et faire face à ce difficile problème, une collaboration étroite doit se mettre en place entre le service communal du logement, le service communal de l'urbanisme, les services sociaux publics (CPAS,...), la police de proximité et le secteur associatif.

Il faut **agir au maximum en amont et empêcher la domiciliation dans un logement insalubre.** Le principe d'un permis de location généralisé pourrait éviter les situations délicates d'expulsion....

Si malheureusement, la ville n'a pas pu agir de manière préventive, et donc éviter qu'un logement insalubre soit loué, il est alors indispensable d'avoir des **logements de transit** afin de reloger les locataires le temps des travaux. Des logements de transit doivent donc être créés afin de reloger les locataires le temps des travaux. De réelles pressions pourront alors être effectuées sur les propriétaires pour les contraindre à assainir leur logement.

- **Lutter contre les expulsions :**

Payer son loyer n'est pas toujours facile pour les plus précarisés et les personnes à faibles revenus. Le non-paiement du loyer peut entraîner une autorisation d'expulsion de la part d'un juge. Pour celles et ceux qui perdent leur logement suite à une expulsion, cette situation est souvent vécue comme un drame.

Que cela soit dans le parc locatif privé ou public, l'expulsion n'est jamais une solution si en tout cas celle-ci n'est pas accompagnée d'un suivi social global et sérieux afin d'éviter que cela se reproduise. Il faut donc que la Ville puisse mettre en place les moyens pour **lutter contre cette**

**logique d'expulsions en développant des actions de prévention.** Il faut parfois éduquer à habiter. C'est-à-dire apprendre à gérer son espace de vie, à gérer son budget, à maintenir propre et en bon état son habitat, à trier ses déchets, à rénover, à pratiquer l'auto-rénovation,...

Par ailleurs, nous revendiquons que la Ville de Mouscron mette en place une **trêve hivernale** en matière d'expulsion. Cela signifie que l'on ne peut pas expulser pendant la période hivernale de l'année. Cette trêve hivernale existe en France. Elle ne veut pas dire que le locataire est dispensé de ses obligations envers le propriétaire, elle entend simplement rappeler que si malheureusement expulsion il doit y avoir il est nécessaire que cela se déroule dans le respect de la dignité humaine.

- **Renforcer l'action de l'Agence immobilière sociale (AIS) :**

La problématique de l'habitat devra être envisagée avec le partenariat du secteur privé puisque la majorité du parc locatif appartient à celui-ci. Il faut donc renforcer l'action de l'AIS qui permet une alternative intéressante tant pour les locataires que pour les propriétaires.

Ces dernières années, l'AIS de Mouscron n'a pas vu son parc locatif augmenté(120). Une **meilleure concertation avec les acteurs du logement** comme la Société des Logements de Mouscron (SLM), le CPAS, l'échevinat du logement, le guichet du logement, la fédération des notaires permettrait de mieux cibler son action et de faciliter sa recherche de propriétaires potentiels qui seraient intéressés par l'offre de l'AIS.

La ville se doit de soutenir cette initiative dans la mesure où il s'agit d'un interlocuteur privilégié en matière de logement, une réelle complémentarité avec le logement social. Nous proposons également de **renforcer ses moyens humains et financiers**.

**Avoir un logement de qualité**, c'est pouvoir vivre dans un cadre agréable et avoir accès à des services collectifs et de proximité (crèches, école, lieux et initiatives culturelles et sportifs ...).

Pour rencontrer le droit du logement, il semble indispensable de **créer de vrais lieux de concertation entre les acteurs associatifs de la société civile et les acteurs publics** (CPAS, SLM, AIS, guichet du logement, échevinat du logement, etc.) actifs dans le domaine du logement... Pourquoi pas grâce à la mise sur pied d'une **commission consultative du logement**.

## ÉNERGIE

Pour que chacun puisse avoir accès à l'énergie !  
Ma commune doit agir !

*L'énergie, c'est essentiel pour mener une vie digne. La libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité et l'augmentation des prix ont rendu l'accès trop difficile pour de très nombreux ménages.*



### ▪ Egalité d'accès à l'énergie :

Les communes peuvent renforcer le droit d'accès à l'énergie pour tous et prioritairement aux ménages à faibles revenus et en difficulté de paiement par différents moyens : contrôler les prix notamment par le soutien à des achats groupés, la sensibilisation, le soutien aux ménages, la promotion du secteur coopératif, le tuteur énergie dans les CPAS...

### ▪ Politique de gestion durable :

L'impact grandissant du coût de l'énergie sur les finances communales doit pousser les communes à réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments. Un bilan énergétique des bâtiments communaux a été réalisé à Mouscron. Cette initiative a été suivie par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. D'autres **actions d'économie sur le long terme** doivent être planifiées pour une politique de gestion durable dans ce domaine.

## SÉCURITÉ

Vivre dans un environnement convivial et sûr ?  
Ma commune doit agir !

*En cultivant le lien social plutôt qu'en déployant des dispositifs technologiques sophistiqués. Le bourgmestre et le Conseil communal ont les moyens de mettre en place d'autres solutions que le repli sécuritaire.*



### ▪ Préserver la liberté et les droits fondamentaux :

Il est fondamental de résister à ce repli sécuritaire généralisé qui consiste à interpréter les « demandes de l'opinion publique » comme un simple désir de répression accrue. Nous attendons du pouvoir communal qu'il soutienne les **initiatives citoyennes et associatives** qui favorisent le lien social et développent le vivre-ensemble, bref qui conduisent à diminuer le **sentiment d'insécurité et l'insécurité réelle dans certains quartiers** qui jouent un rôle préventif en ce domaine. Ainsi, en matière de **prévention** des efforts sont attendus : information sur les missions et les rôles des stewards et gardiens de la paix ; accessibilité, visibilité et rencontre plus fréquentes de l'agent de quartier qui doit assumer son rôle d'acteur de proximité ; coordination entre les services de prévention et d'aide à la jeunesse ; création ou augmentation du nombre de maison de quartier ou de lieu permettant des rencontres intergénérationnelles ainsi que la présence d'éducateurs de rue. Nous pensons que la prévention est toujours préférable à la répression et qu'elle est en définitive moins coûteuse.

## COOPÉRATION INTERNATIONALE

Soutenir la solidarité internationale ?  
Ma commune doit agir !

*Pour une politique de coopération cohérente et bien pensée qui prend en compte l'avis de professionnels du développement, le savoir-faire de nos communes doit bénéficier aux autorités politiques du Sud.*



L'engagement de la Ville de Mouscron dans la Solidarité internationale fait sens car le pouvoir communal possède tous les atouts pour être un acteur de proximité efficace en matière de coopération au développement.

En effet, la commune, niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, est un lieu idéal pour sensibiliser, éduquer et mobiliser les citoyens sur les disparités socioéconomiques qui existent entre le Nord et le Sud.

Aujourd'hui, de nombreuses communes belges sont devenues, de fait, des territoires internationaux, habités par une multiculturalité dont l'harmonie reste chaque jour à construire.

Pour faire de nos communes de véritables territoires interculturels, où chacun se sente reconnu et respecté, la politique locale de Solidarité Internationale est une voie.

D'autres voies d'action, différents choix d'affectation du budget disponible, différentes options concourent, à leur manière, à un monde plus solidaire.

Une réflexion est à mener, des choix à faire – des choix pour lesquels les acteurs non gouvernementaux (ANG) et les acteurs de la société civile peuvent jouer un rôle important.

- **Consacrer un budget dédié à la coopération internationale** concrétise la volonté du conseil communal d'être réellement acteur de solidarité internationale. Les acteurs politiques reconnaissent

par cette décision officielle l'implication de la Ville d'engager des politiques et des réalisations en la matière.

- **La création d'une commission consultative communale de solidarité internationale** dont les objectifs seraient de :
  - Créer des synergies entre tous les acteurs locaux pour l'élaboration de projets de solidarité dans les pays du Sud ;
  - Promouvoir et coordonner des actions de sensibilisation sur le territoire de Mouscron ;
  - Susciter des actions d'intégration sur le territoire communal ;
  - Développer des actions d'éducation au développement dans les écoles de l'entité et auprès des associations ;
  - Sensibiliser au commerce équitable ;
  - Participer à l'élaboration de projets à soumettre, par la Ville, à des organes subsidiaires ;
  - Favoriser les échanges d'informations relatifs à la problématique Nord/Sud ;
  - Remettre avis et expertises sur des projets et initiatives soutenus par la Ville.

Cette commission devrait être représentative des acteurs publics (représentant des partis siégeant au conseil communal) et des ANG. Quant à son fonctionnement, nous proposons un tandem composé par une présidence issue des acteurs non gouvernementaux de la coopération de la commission et un secrétariat pris en charge par l'administration communale avec un temps dédié à cet effet.

- **Partenariat :**

La commune doit se doter d'un **plan de politique internationale à long terme qui s'appuie sur l'expertise des ONG** pour développer des partenariats solides et durables dans une **perspective de solidarité internationale et non pas paternaliste**. Ce plan doit être débattu et ratifié par le Conseil communal, être mis en œuvre par le Collège et être diffusé auprès des habitants.

- **Dialogue inter-culturel :**

En démontrant les causes profondes de la migration (violations des droits de l'Homme, salaires extrêmement bas, ...) et en accueillant les migrants avec le respect qui s'impose, la commune peut améliorer le vivre-ensemble et la compréhension mutuelle entre des cultures différentes.

Il faut réfléchir à **un plan de répartition concerté** dans le cadre duquel Mouscron et les autres communes de Wallonie Picarde assumerait leur part. Notre région ne peut se tenir à l'écart des drames provoqués par la « crise de l'accueil ». Elle doit faire preuve de solidarité et assumer ses responsabilités.

En Wallonie Picarde, région qui ne compte aucun centre d'accueil, la plupart des communes organisent via les CPAS des structures d'accueil pour demandeurs d'asile financées intégralement par le pouvoir fédéral : les « Initiatives Locales d'Accueil » (ILA). Ainsi, à Mouscron, 18 places ont été créées...en 2011 alors que le décret le permet depuis 1999 ! Cet effort doit être poursuivi et **le nombre de places d'accueil augmenté**.

Par ailleurs, l'intégration des personnes étrangères dans notre région est variable et ne repose pas sur une réflexion concertée puisqu'il n'existe pas de lieu de coordination/d'échanges sur ce thème tel qu'un **centre régional d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère**. La commune de Mouscron devrait apporter son soutien pour la création d'un tel centre en Wallonie Picarde. Il permettrait de faciliter le dialogue interculturel et l'intégration de tous dans la vie de la cité, de prévenir les dérives de l'extrême droite, d'accompagner les primo-arrivants dans leur démarche d'insertion, de permettre l'exercice de leurs droits les plus élémentaires, de faciliter la réorientation vers les services existants (complémentarité), d'activer un travail de réseau entre le monde associatif et les services publics, de participer à la mise en œuvre d'un *parcours d'intégration*.

## LEXIQUE :

- **Acteurs non gouvernementaux (ANG)** : les organisations non gouvernementales (ONG), les universités et les institutions scientifiques, les organismes liés à l'éducation, les administrations locales et les syndicats. Ces organisations jouent un rôle important en matière de lutte contre la pauvreté, de développement des capacités et d'appui critique à la politique.
- **Agence Immobilière Sociale (AIS)** : association qui agit comme intermédiaire entre les propriétaires bailleurs et les locataires à la recherche d'un logement. Son objectif principal est de favoriser la mise à disposition d'immeubles issus du parc tant privé que public en vue de répondre à la demande de logements de qualité. Les missions des AIS sont régies par l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2004. L'association (ré)introduit des logements salubres dans le circuit locatif au bénéfice des ménages à revenus modestes. Les AIS se développent via de nombreux partenariats : les communes de son champ d'action ; les centres publics d'action sociale ; les sociétés de logement de service public ; certains partenaires de droit privé. Actuellement, il existe 28 agences immobilières sociales en Wallonie.
- **Agence Locale pour l'Emploi (ALE)** : la création des agences locales pour l'emploi dans les communes ou dans un groupe de communes a pour but de satisfaire à la demande d'un certain nombre d'activités non rencontrées par les circuits de travail réguliers et qui ne sont pas en concurrence avec ceux-ci. De plus, les ALE doivent aussi répondre à la demande d'emploi de la part des chômeurs de longue durée, des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de certains bénéficiaires de l'aide sociale financière, qui trouvent difficilement une place sur le marché du travail.
- **Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWHIP)** : organisme public placé sous la tutelle du ministre wallon de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances. Elle est chargée de mener à bien la politique wallonne en matière d'intégration des personnes handicapées. Elle propose des aides à l'emploi et à la formation et des interventions financières dans l'acquisition ou l'équipement de matériel spécifique qui favorise l'autonomie au quotidien. Elle agréé et subventionne aussi des services qui accueillent,

hébergent, emploient, forment, conseillent et accompagnent les personnes handicapées.

- **Administration des Pouvoirs Locaux (APL)** : trait d'union entre la Région wallonne et les différents pouvoirs locaux, ses domaines d'activité sont la tutelle et le contrôle des finances, du personnel, des marchés publics et des affaires juridiques des pouvoirs locaux ; l'aide et le financement des pouvoirs locaux, des investissements d'intérêt public et des initiatives spécifiques ; l'élaboration et la réglementation organique des pouvoirs locaux, l'organisation des élections communales et conseils aux pouvoirs locaux.
- **Article 27** : fait référence à l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. » Le but de l'Article 27 est de contribuer à la démocratisation culturelle. Concrètement, cela se traduit par la garantie de prix d'achat réduits (1,25 €) des places aux manifestations culturelles. Il s'agit de constituer un réseau de partenaires sociaux pour entrer en contact avec les publics concernés et un réseau de partenaires culturels pour proposer un maximum de manifestations.
- **CCAT** : Commission Consultative d'Aménagement du Territoire.
- **CCIPH** : Conseil Consultatif de l'Intégration des Personnes Handicapées.
- **Centre régional d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère** : a pour mission d'assurer le développement d'activités d'intégration au plan social et socioprofessionnel ainsi qu'en matière de logement et de santé, de préférence dans le cadre de conventions passées avec les pouvoirs locaux et les associations.
- **Circulaire du 2 avril 2009** : relative aux principes généraux applicables lors du recrutement des agents statutaires contractuels par l'autorité compétente (le conseil communal ou par délégation le collège communal et *mutatis mutandis*, le conseil provincial et le collège provincial, le conseil de l'action sociale et, par délégation, le bureau permanent, le conseil d'administration ou le comité de gestion) : la mise en place d'une commission de

sélection (jury) pour le recrutement de personnel statutaire ou contractuel sous contrat à durée indéterminée ou déterminée, de remplacement ou pour un travail nettement défini ; la rédaction de profil de fonction et de compétences (description précise des missions et des tâches, savoir-faire, savoir-être) ; la rédaction de l'offre d'emploi (descriptif de fonction et échelle de rémunération) ; la sélection des candidatures selon des critères objectifs préalablement établis et des conditions générales d'admissibilité ; la constitution d'une réserve de recrutement dont la durée de validité est éventuellement renouvelable. Texte complet au lien ci-contre :

<http://wallex.wallonie.be/index.php?mod=voirdoc&script=wallex2&PAGEDYN=indexBelgiqueLex.html&MBID=2009204812>

- **COJM** : Conseil des organisations de jeunesse de Mouscron ; aide logistique aux mouvements de jeunesse.
- **Commission consultative** : Afin d'étudier certains problèmes ou certaines matières préalablement aux discussions en séance du Conseil, le pouvoir communal peut créer des Commissions consultatives ou Conseils consultatifs. Chaque commune est libre d'en créer sur les matières où elle juge ces organes consultatifs nécessaires. La mission des commissions consultatives est de rendre avis sur les matières qui les concernent. Elles n'ont pas de pouvoir de décision mais leur analyse pèse souvent dans les décisions prises par les communes. Elles peuvent aussi consulter l'opinion publique, sensibiliser la population, interpeller le pouvoir communal.
- **C.P.A.S ou « Centre Public d'Action Sociale »** : assure la prestation d'un certain nombre de services sociaux et veille au bien-être de chaque citoyen en garantissant les moyens de subsistance nécessaire à une vie décente. Chaque commune ou ville a son propre CPAS offrant un large éventail de services : aide financière, logement, aide médicale, aide et soins à domicile, mise au travail, médiation de dettes, aide psychosociale, assistance judiciaire, admissions dans des institutions, accueil dans des centres d'aide sociale, accueil de crise, accompagnement et assistance financière concernant l'approvisionnement en énergie, chèques culturels pour favoriser la participation sociale et culturelle. Pour pouvoir bénéficier de l'aide sociale, certaines conditions doivent être remplies.

- **Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE)** : codifie l'ensemble des dispositions applicables en Région wallonne en matière d'aménagement du territoire (plan de secteur, plans communaux d'aménagement, ...), d'urbanisme (demandes de permis, composition, délais, procédures applicables, ...), du patrimoine (patrimoine protégé, biens classés, certificats de patrimoine, ...) et d'énergie (performances énergétiques des bâtiments).
- **Démocratie participative** : forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique. Pour le MOC, le secteur associatif joue un rôle considérable dans la formation à la citoyenneté. Il permet aux citoyens de se structurer et d'exprimer leurs besoins et revendications à l'égard de ceux qui sont chargés de donner des orientations aux politiques et de prendre des décisions. Ainsi le secteur associatif a aussi pour fonction de dynamiser la démocratie. L'action collective est un moyen incontournable pour atteindre les objectifs d'égalité, de liberté et de justice qui sont les principes à la base de la démocratie.
- **Educateur de rue** : son travail s'inscrit dans une démarche de travail social : aller à la rencontre des jeunes, sur le terrain. Il vise à entrer en contact avec un public en crise, en errance, en difficulté, en décrochage, ou se trouvant simplement dans la rue par manque de lieux de rencontre ou de propositions d'activités. Le travail de rue est un travail éducatif ou social qui se pratique régulièrement dans des espaces publics tels que les gares, les terrains de jeux ou encore les espaces communs des immeubles. Il s'effectue en réseau, c'est un travail de relais vers les autres institutions sociales (services sociaux, CPAS, écoles, AMO, etc.).
- **Education permanente** : une organisation d'éducation permanente a pour objectif de favoriser et de développer, principalement chez les adultes : une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ; des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ; des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique (article 1er du décret du 17 juillet 2003). Les mouvements d'éducation permanente du MOC travaillent selon la méthode du Voir – Juger – Agir pour donner aux groupes et aux individus les outils nécessaires à leur engagement

comme acteurs citoyens. Ils entendent ainsi participer au développement d'une société démocratique par une réelle démocratisation du savoir et la valorisation de l'action collective.

- **Economie sociale** : alternative à l'économie classique. Cette autre forme d'économie n'est pas exclusivement basée sur une logique de profit mais repose sur quelques principes essentiels parmi lesquels figurent l'autonomie de gestion par rapport aux pouvoirs publics ; la priorité du travail sur le capital lors de la redistribution des bénéfices ; la finalité de service aux membres et à la collectivité plutôt que le profit ; un processus de décision démocratique ; la production écologiquement responsable et dans une optique de développement durable. Ces particularités permettent donc d'offrir des perspectives d'emploi à des travailleurs qui éprouvent généralement des difficultés à trouver un emploi.
- **Emploi statutaire** : pour lesquels le personnel est nommé à titre définitif et dont les conditions de travail sont réglées par un ensemble de textes définissant le statut.
- **Hurlusbus** : système de navettes mis à disposition lors de manifestations qui se passent la plupart du temps en soirée. De nombreux jeunes profitent de ce moyen sécurisant pour rentrer à bon port en toute sécurité. Lors d'événements couverts par l'Hurlusbus, un arrêt est à chaque fois mis en place et est reconnaissable grâce aux drapeaux du Service Jeunesse.
- **Initiatives Locales d'Accueil (ILA)** : un grand nombre de communes accueillent, à la demande de l'Administration fédérale, des demandeurs d'asile. Les CPAS de ces communes organisent en accord avec Fedasil des initiatives locales d'accueil (ILA). Dans le cadre des initiatives locales d'accueil, les demandeurs d'asile reçoivent uniquement une aide matérielle de la commune. Une ILA est la plupart du temps un logement privé meublé doté des équipements indispensables afin que les demandeurs d'asile puissent subvenir à leurs besoins quotidiens. Le CPAS assure l'accompagnement social et médical des résidents. Tout comme dans les centres d'accueil, cette forme d'accueil est destinée aux demandeurs d'asile durant la première phase de la procédure (examen de la recevabilité).
- **Intercommunale** : entreprise publique créée par un groupement de communes afin d'accomplir des missions de service

public d'intérêt communal. Les intercommunales sont notamment actives dans les secteurs du développement économique, de la collecte des déchets, du traitement des eaux usées, de la distribution d'eau, de gaz et d'électricité, de la télédistribution.

- **Label Handicity** : label national qui vise à encourager les communes qui travaillent pour l'intégration des personnes handicapées dans les facettes de la vie communale. Chaque commune candidate à Handicity®, selon ses réalités de terrain, ne s'engage qu'à incorporer, avec un soin particulier, une dimension « personnes handicapées » dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.
- **Loi du 24 octobre 2011** : texte régissant le financement de la pension des agents statutaires des pouvoirs locaux prévoyant le paiement, dans certains cas, d'une cotisation de responsabilisation due pour la première fois en 2013, sur base des comptes 2012 définitivement approuvés (le décalage d'un an s'expliquant par le fait que le coefficient de responsabilisation pour une année N est établi sur base des comptes clôturés de l'année N, connus uniquement en N+1).
- **Loi Onkelinx** : texte régissant la réquisition des logements vides pour le logement des sans-abri. Il contient un programme d'urgence prévoyant que le bourgmestre disposerait, à partir de la mise en demeure au propriétaire, d'un droit de réquisition de tout immeuble abandonné depuis plus de six mois afin de le mettre à la disposition des personnes sans-abri.
- **Logement de transit** : logement réhabilité ou restructuré grâce à une subvention de la Région. Il est destiné à l'hébergement temporaire de ménages en état de précarité ou de ménages privés de logement pour des motifs de force majeure.
- **ONEM (Office National de l'Emploi)** : institution publique de sécurité sociale. L'ONEM est responsable d'un des secteurs de base de la sécurité sociale. Il met en œuvre le système d'assurance-chômage et d'autres allocations apparentées ainsi que certaines mesures pour l'emploi. Il met par ailleurs également en œuvre le système d'interruption de carrière et de crédit-temps. L'ONEM exécute la réglementation en la matière. De plus, le contexte européen, qui prend une place de plus en plus importante dans la politique de l'emploi, doit bien entendu aussi être pris en compte.

- **Pacte associatif** : son objectif est le renforcement des liens entre les pouvoirs publics et le monde associatif par la reconnaissance du fait associatif selon les principes de complémentarité, autonomie et indépendance, légitimité et représentativité, dialogue (consultation et concertation), reconnaissance du rôle du volontariat.
- **Petites et Moyennes Entreprises (PME)** : entreprises dont la taille, définie à partir du nombre d'employés, du bilan ou du chiffre d'affaires, ne dépasse pas certaines limites ; les définitions de ces limites diffèrent selon les pays.
- **Personne à mobilité réduite (PMR)** : toute personne confrontée à la difficulté de se déplacer et soumise à des obstacles qu'elle ne peut surmonter seule ou très difficilement.
- **Ressourcerie** : son objectif est de donner une seconde vie aux biens réutilisables collectés journalièrement. Ces biens de qualité au niveau de la seconde main sont revendus à faible prix pour tous.
- **Société de Logements de Mouscron (SLM)** : ses principales missions sont de gérer et louer des logements sociaux, des logements moyens, de transit et d'insertion aux personnes les plus précarisées ; de construire des logements destinés à la location ou à la vente ; d'acquérir et rénover des logements avant de les louer ; d'acquérir et rénover des bâtiments pour les transformer en logements destinés à la location ; d'assister les communes dans la mise en œuvre de la politique locale du logement (« ancrage communal ») ; de vendre des immeubles dont elles sont propriétaires ; d'accueillir les candidats-locataires et locataires et leur fournir un accompagnement social.
- **Sens Unique Limité (SUL)** : rue à sens unique que les cyclistes (et parfois les cyclomotoristes de classe A) peuvent prendre dans les deux sens. Il est obligatoirement indiqué par des panneaux de signalisation. Des marquages au sol peuvent parfois compléter ces panneaux.
- **Web Accessibility** : initiative dont la principale mission est de proposer des solutions techniques pour rendre le Web accessible aux personnes handicapées et d'une manière plus générale à toute personne sans nécessiter de prérequis particulier.

## Le Mouvement Ouvrier Chrétien de Mouscron et ses organisations constitutives



Le Mouvement Ouvrier Chrétien rassemble et est le porte-parole politique de six organisations sociales qui trouvent leur origine dans l'histoire ouvrière et le monde chrétien. Le MOC est un mouvement social, ouvert et pluraliste, qui développe un projet politique de solidarité et d'égalité par l'éducation permanente, par l'action collective et la citoyenneté participative et par la lutte contre les exclusions de toute nature.

Pour mener cette action vers une société juste et solidaire, le MOC se définit comme un mouvement social progressiste, pluraliste et indépendant de tout parti politique.



### Le CIEP HO – ASBL

Le Centre d'Information et d'Education Populaire est l'outil principal d'Education Permanente du M.O.C.

Sa mission est de donner aux individus les outils nécessaires à leur engagement comme citoyen acteur de l'action collective, responsable et critique afin de participer au développement d'une société démocratique et solidaire.

Le CIEP remplit des fonctions d'information, d'animation, de sensibilisation, de formation et d'action collective sur des enjeux culturels, économiques, sociaux et politiques.

Concrètement, le CIEP organise :

- Des activités socio-éducatives, socio-culturelles, socio-politiques pour le grand public : expos, conférences-débats, cinés-débats, rencontres politiques, théâtres-actions, ...
- Des formations pour les cadres, les permanents et les militants bénévoles des organisations sociales et éducatives du Mouvement Ouvrier Chrétien.
- Des formations d'insertion socioculturelle et socioprofessionnelle pour des adultes infra-scolarisés.

Le CIEP est une ASBL active sur l'ensemble du territoire de la Wallonie Picarde.

**Les coordonnées du MOC – CIEP à Mouscron :**

Rue Saint-Pierre, 52  
7700 Mouscron

Fiona Efesotti

Tél : 056/33.48.68 – Fax : 056/34.00.24

Email : [info@ciep-ho.be](mailto:info@ciep-ho.be)

Site : [www.moc-ho.be](http://www.moc-ho.be)



La Mutualité chrétienne Hainaut-Picardie

Plus de 4.500.000 membres font confiance à la Mutualité chrétienne (MC). La MC se bat pour un accès égal à la santé et des soins de santé de qualité pour tous et garantit à ses membres, dans le cadre de l'Assurance Maladie-Invalidité et de son assurance complémentaire, un service professionnel et performant.

Outre son rôle de co-gestionnaire de l'Assurance Maladie-Invalidité, la Mutualité chrétienne propose des remboursements, des services et des avantages complémentaires afin d'offrir à ses membres une couverture encore plus large.

La MC veut accompagner ses membres tout au long de leur vie. C'est pourquoi les avantages et services sont variés et évoluent avec vous. La MC accorde cependant une attention plus particulière aux personnes fragilisées et/ou en mauvaise santé.

Un des points forts de la MC reste son Hospi Solidaire, comprise dans la cotisation de tous les membres, elle vient en aide à toutes les personnes qui en ont besoin, dès leur 1<sup>ère</sup> hospitalisation, pour couvrir les frais liés à celle-ci.

Autre point fort de la MC, son très large réseau associatif rassemblant de très nombreux volontaires (jeunes, aînés, malades et personnes handicapées) au travers de 3 mouvements :

- Jeunesse & Santé
- Enéo, Mouvement social des aînés
- Altéo, Mouvement social de personnes malades, valides et handicapées.

Historiquement, la MC est avant tout un grand mouvement social. De nombreuses personnes impliquées bénévolement dans les actions, projets et activités de la MC et de ses mouvements concrétisent au quotidien les valeurs de solidarité défendues par la MC.

La MC et ses mouvements s'appuient sur une structure participative (comités locaux, régionaux, assemblées générales et conseils d'administration) : les membres de la MC et des mouvements peuvent de cette manière agir et s'impliquer dans le bon fonctionnement de la politique sociale et de santé mises en œuvre par la MC.



Virginie De Clercq  
Directrice de la MCHP

## **Les coordonnées de la Mutualité Chrétienne à Mouscron :**

Rue Saint-Joseph, 8  
7700 Mouscron  
056/39.15.11.

### **• Jeunesse & Santé :**

Permanente responsable : Adeline Capart  
Tel : 056/39.15.22. – Fax : 056/39.15.70.  
Email: [js.mouscron@mc.be](mailto:js.mouscron@mc.be)  
Site : [http://www.jeunesseetsante.be/cquoi\\_regionale\\_mouscron.htm](http://www.jeunesseetsante.be/cquoi_regionale_mouscron.htm)

### **• Altéo :**

Permanente de contact : Emilie Willo  
Tel : 056/39.15.21. ou 056/39.15.14.  
Email : [alteo.mouscron@mc.be](mailto:alteo.mouscron@mc.be)  
Site : <http://hainautpicardie.alteoasbl.be/-Mouscron->

### **• Enéo :**

Permanente de contact : Aurélie Morlighem  
Tel : 056/39.15.47.  
Email : [ucp.mouscron@mc.be](mailto:ucp.mouscron@mc.be)  
Site : [http://www.ucp-tournai.be/rubrique.php3?id\\_rubrique=6](http://www.ucp-tournai.be/rubrique.php3?id_rubrique=6)



Confédération des syndicats chrétien – Fédération du Hainaut Occidental

La CSC défend et promeut les intérêts des travailleurs (avec ou sans emploi) des différents secteurs professionnels, du secteur privé ou du secteur public. Au sein de la région du Hainaut Occidental, elle joue un rôle d'aiguillon interpellant. La CSC s'engage, par la concertation, l'action mais aussi par la formation de ses militants pour le développement de la région. Un développement réellement solidaire et créateur d'emplois de qualité. Plus largement, quelques unes des priorités défendues par cette organisation sont : l'endigement du chômage, la lutte contre l'exclusion sociale, la promotion d'une sécurité sociale modernisée et d'une fiscalité plus juste. Nous participons activement dans de nombreux lieux de décision socio-économique locaux et y faisons entendre nos revendications. Nous associons les affiliés au quotidien aux prises de décision à travers les instances, les groupes spécifiques (jeunes, sans emploi, prépensionnés, pensionnés...), les comités de secteurs. Nous proposons de nombreux services à nos affiliés : des permanences sociales et syndicales ; un service juridique qui instruit les dossiers et plaide devant les juridictions ; le service chômage réputé pour ses compétences et son accueil ; un service de formation – FEC-ASBL – fer de lance de la CSC ; les ASBL SOS Dépannage et Multimobil qui apportent leur soutien et des solutions aux travailleurs sans emploi et aux publics fragilisés ; le service information ; le service « cotisation et avantages ».



Michel Dorchies  
Secrétaire Fédéral

### **Les coordonnées de la CSC à Mouscron :**

Place Charles de Gaulle, 3  
7700 Mouscron

Permanente de contact : Laurie Kint  
Tél : 0472/80.22.04.  
Email : [laurie.kint@acv-csc.be](mailto:laurie.kint@acv-csc.be)  
Site : <http://csc-hainaut-occidental.csc-en-ligne.be/>



Vie Féminine-Région Picarde

L'égalité pour changer...

Vie Féminine, est un vaste réseau de femmes de cultures et d'âges différents qui, à travers les activités proposées, partagent du plaisir, confrontent leurs réalités de vie et apprennent ensemble.

Vie Féminine est un mouvement féministe d'action interculturelle et sociale qui a pour but de lutter contre toutes les exclusions des femmes et de construire une société paritaire. Vie Féminine défend les valeurs d'égalité, de justice sociale, de solidarité et de démocratie en favorisant l'autonomie des femmes et leur participation à toutes les sphères de la société.

Vie Féminine se préoccupe du vécu des femmes et mène des actions concrètes concernant : la santé et le bien être des femmes ; la précarité ; le manque de place d'accueil pour les nourrissons et enfants. Toutes les réflexions et actions sont travaillées à travers des activités de créativité, des espaces de rencontres, des actions concrètes pour faire connaître ce que les femmes veulent en tant que citoyennes, des formations et des services tels que :

Des consultations de nourrissons, des maisons communales d'accueil de la petite enfance et l'accueil de l'extrascolaire ainsi que Mode d'emploi : initiatives d'insertions socioprofessionnelle.



Méri Turo Silanes  
Responsable régionale

### **Les coordonnées de Vie Féminine à Mouscron :**

Rue Saint-Joseph, 8  
7700 Mouscron

Permanente de contact : Marine Van Lancker  
Permanence à Mouscron le mardi de 9h à 12h  
Tel : 056/33.41.27.

Email : [antenne-mouscron@skynet.be](mailto:antenne-mouscron@skynet.be)

Site : <http://viefeminine.be/spip.php?rubrique49>



## Les Equipes Populaires du Hainaut Occidental

Un mouvement de citoyens pour construire l'égalité...

Les Equipes Populaires sont d'abord un mouvement. Il rassemble, aux quatre coins de la Communauté française, des citoyens actifs. Des personnes qui veulent se mettre ensemble pour construire une société d'égalité et de justice sociale. Chaque groupe choisit de se mobiliser sur de situations et thématiques de travail, selon les réalités rencontrées dans leur cadre de vie. A travers tous les projets spécifiques des groupes, le mouvement poursuit une double finalité : susciter l'analyse critique et créer les conditions d'un mieux vivre ensemble !

Ce mouvement s'adresse aux personnes des milieux populaires, au sens large. Nous voulons mettre ensemble les personnes sans emploi et celles du monde du travail, celles touchées par la précarité ou fragilisées.

Très concrètement, nous voulons lutter contre la précarité et l'exclusion en obtenant de nouveaux droits, par exemple en matière de logement (action sur le prix des loyers privés, notamment), de surendettement (plus de protection du consommateur faible), d'accès à l'énergie (tarifs solidaires et progressifs), de fiscalité (meilleure répartition de l'impôt pour une meilleure répartition des richesses), ...



Michele Di Nanno

Secrétaire fédéral

### **Les coordonnées des Equipes Populaires à Mouscron :**

Personne de contact : Debruyne Gérard

Tél : 056/34.79.08.

Email : [hainautocc@equipespopulaires.be](mailto:hainautocc@equipespopulaires.be)

Site : <http://www.equipespopulaires.be/>

